Évaluation de la prestation de l'assurance-emploi pour les parents d'enfants gravement malades

À PROPOS DU PROGRAMME

La prestation de l'assurance-emploi pour les parents d'enfants gravement malades a procuré un soutien financier temporaire aux parents qui ont dû s'absenter de leur travail pour prendre soin de leur enfant de moins de 18 ans qui souffrait d'une maladie ou d'une blessure qui mettait sa vie en danger. Elle a été mise en œuvre au début de juin 2013, jusqu'au début de décembre 2017, lorsqu'elle a été remplacée par la prestation pour proches aidants d'enfants[1].

PRINCIPALES CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION

1. La prestation était peu connue et mal comprise, ce qui a entravé l'accès à la prestation, en particulier pendant les premières années de son existence.
2. La prestation a aidé à réduire les pressions financières que subissaient les parents, leur permettant d'avoir plus de temps afin de prodiguer de meilleurs soins à leur enfant.
3. La prestation a procuré des avantages non financiers notables, lesquels ont eu des incidences positives sur la vie personnelle des prestataires.
4. La prestation a contribué à maintenir la participation des prestataires au marché du travail, mais l'alignement progressif des normes d'emploi provinciales et territoriales peut avoir entraîné une réduction de la durée de leur congé ou entravé leur accès à la prestation.
5. Des difficultés à soumettre et/ou traiter les certificats médicaux sont probablement reliés au fait que le versement de la prestation a été plus lent qu'en temps normal.
6. L'utilisation du Système manuel de paiement pour administrer la prestation a fait en sorte que les prestataires et le Ministère ont éprouvé des problèmes dans le suivi et l'accès à l'information.

RECOMMANDATIONS

1. Accroître le niveau de connaissance et de compréhension de la prestation de l'assurance-emploi pour les proches aidants d'enfants gravement malade, qui a été lancée en décembre 2017.
2. Explorer la possibilité de migrer l'administration de la prestation de l'assurance-emploi pour les proches aidants d'enfants du Système manuel de paiement afin de permettre les fonctionnalités de libre-service pour les prestataires.

[1] La prestation de l'assurance-emploi pour les proches aidants d'enfants poursuit les objectifs et la conception du programme précédant en permettant une plus grande flexibilité, accessibilité et inclusion.

Le rapport complet de l'Évaluation de la prestation de l'assurance-emploi pour les parents d'enfants gravement malades est disponible au :
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/parents-enfants-gravement-malades.html

Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada
Canada